

Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Emploi et Politiques d'Emploi

Numéro 295 - 17 août 1992

Les Associations Intermédiaires en 1991

Une activité en forte hausse

Le nombre d'Associations Intermédiaires (A.I.) actives a dépassé le chiffre de 900 en 1991. Globalement, l'activité de ces associations tournées vers la réinsertion professionnelle de publics très en difficulté, progresse de 25% en un an.

Les prestations servies par les salariés de ces A.I. sont principalement des travaux d'utilité générale non-couverts par le secteur marchand (aide à domicile des particuliers, nettoyage, manutention, travaux de bricolage,...) et représentent un volume d'heures travaillées équivalent à 8400 emplois à temps plein en 1991.

Les clients de ces associations sont en majorité des particuliers, mais aussi des entreprises privées et des employeurs du secteur non-marchand.

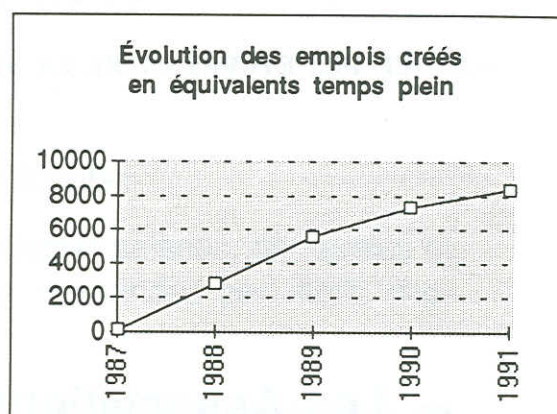
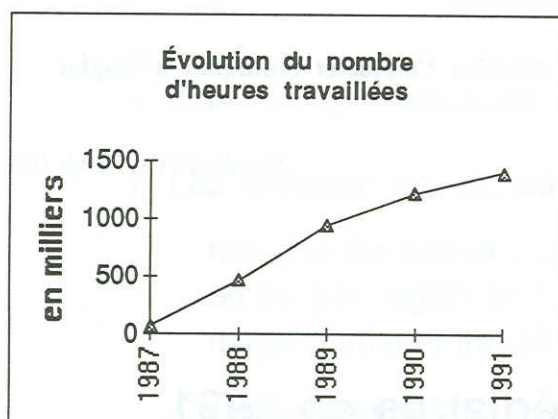
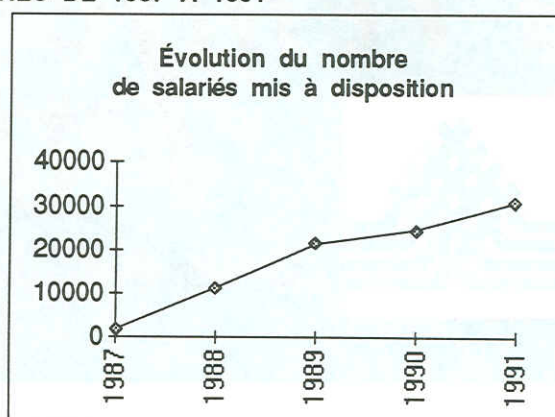
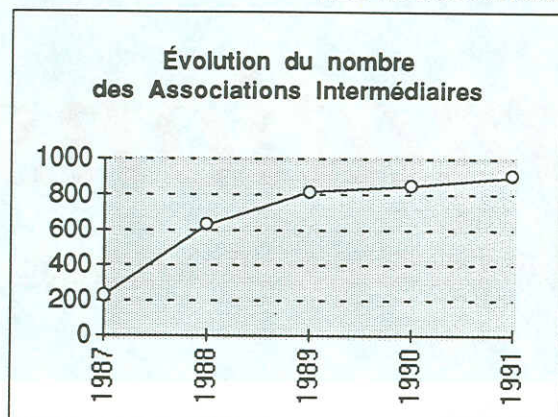
Les demandeurs d'emploi passés par ces associations rencontrent souvent de grandes difficultés de réinsertion. Le taux de retour à l'emploi des salariés contactés pour une mission au cours d'un trimestre donné est de 15% et correspond fréquemment à une embauche sur contrat à durée déterminée, une entrée en Contrat Emploi Solidarité ou encore une entrée en stage de la formation professionnelle.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP - Tél. (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

LES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES DE 1987 A 1991



Des création moins nombreuses...

Après la montée en charge des années précédentes, le développement des associations intermédiaires (A.I.) se poursuit à une cadence plus modeste en 1991. Le rythme des créations de nouvelles associations revient ainsi de 25 par mois en 1987-1988 à 3 par mois sur l'année écoulée. Un fort potentiel de développement continue néanmoins à exister en particulier dans le domaine des services aux personnes (voir encadré sur le dispositif juridique relatif aux A.I.).

... mais une activité toujours en forte hausse.

La croissance de l'activité des associations intermédiaires reste, cependant, très soutenue. Le nombre des personnes mises à disposition (salariés intermittents) atteint 30 600 par mois en moyenne en 1991, contre 24 600 l'année précédente, en hausse de près de 25 %. Le volume annuel des heures travaillées par ces personnes, près de 17 000 000 d'heures, équivaut à 8300 emplois à temps plein contre 7 300 en 1990 (voir le tableau 1, ci-dessous, et le tableau 10 en annexe).

Tableau 1
L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS INTERMÉDIAIRES
Évolution de 1987 à 1991

Moyenne annuelle	1987 (*)	1988	Evolution 87/88	1989	Evolution 88/89	1990	Evolution 89/90	1991	Evolution 90/91
Nombre d'AI (en stock)	225	628	+179,1%	816	+29,9%	849	+4,0%	900	+5,9%
Nombre moyen de personnes mises à disposition par mois	1793	11274	+528,8%	21447	+90,2%	24588	+14,6%	30659	+24,7%
Nombre moyen d'heures travaillées par mois :									
- en milliers d'heures	69	462	+569,6%	946	+104,8%	1227	+29,7%	1406	+14,6%
- en équivalents temps plein (sur l'année)	408	2733	+569,6%	5598	+104,8%	7260	+29,7%	8320	+14,6%

(*) Six mois d'existence du dispositif.

Au total, l'activité moyenne par association progresse de 8 % en 1991 et dépasse 1.500 heures de mise à disposition par mois. Cette augmentation se traduit exclusivement par une hausse de l'effectif moyen employé - 34 personnes en 1991 contre 29 en 1990 - le nombre d'heures travaillées par salarié diminuant de 50 heures par mois en 1990 à 46 heures en 1991, soit l'équivalent d'un quart de temps (voir le tableau 2).

Tableau 2
L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES
Principaux indicateurs en 1990 et 1991

	1990	1991
	(en nombre moyenne sur 12 mois)	
Nombre d'AI (en stocks)	849	900
Personnes mises à disposition / mois	24 588	30 659
Heures travaillées (en milliers) / mois	1 227	1 406
Nombre de salariés par AI	29,0	34,1
Heures travaillées par AI / mois	1 445	1 562
Heures travaillées par salarié / mois	49,9	45,9

Source SES-DEPE

Des missions de courte durée pour un nombre réduit d'utilisateurs.

Les dernières données détaillées disponibles portent sur le 3° trimestre 1991. Elles résultent de l'exploitation des états statistiques relatifs au fonctionnement de 524 A.I. sur cette période, soit 58% du champ des associations en activité (voir le tableau 7 en annexe).

Au 3° trimestre 1991, les A.I. indiquent avoir en moyenne 265 intermittents inscrits sur leur fichier. Cependant, seulement 65 d'entre eux ont été mis à disposition de 69 employeurs sur cette période dans le cadre de 167 contrats. L'activité moyenne par salarié sur le trimestre représente donc 2,6 contrats et 81 heures travaillées (voir le tableau 3). En raison du caractère irrégulier de leur activité, ces salariés ne sont en fait sous contrat qu'environ deux mois sur trois en moyenne pour une durée mensuelle d'un peu plus de 40 heures.

Tableau 3
LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES AU 3° TRIMESTRE 1991
Principaux résultats d'activité

	Nombre d'AI	Nb de pers inscrites (en stocks)	Nb de pers mises à disposition	Nb de contrats	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'utilisateurs
Ensemble de l'échantillon	524	138 779	34 078	87 661	2 779 036	36 323
Moyenne par AI / 3° trim. 1991	—	265	65	167	5303	69
Moyenne par salarié / 3° trim. 1991	—	—	—	3	81	1

Source SES-DEPE

En majorité des salariés de 25-49 ans.

Les femmes sont légèrement majoritaires (52%) parmi les salariés mis à disposition au 3° trimestre 1991, mais leur proportion a légèrement diminué sur un an: elles constituaient 56% de l'ensemble au 3° trimestre 1990.

Par ailleurs, une nette majorité des salariés (57%) a entre 25 et 49 ans, 31% ayant moins de 25 ans. Les femmes composent 57% de l'effectif de cette tranche d'âge. Les hommes ne sont les plus nombreux que chez les moins de 25 ans (58%), ce qui semble indiquer leur plus grande propension à quitter le statut d'intermittent passé cet âge (voir le tableau 4).

Tableau 4
LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES
AU 3° TRIMESTRE 1991
Répartition des salariés par sexe et tranches d'âge

Tranches d'âge	Hommes (en %)	Femmes (en %)	Ensemble (en %)
Moins de 25 ans	58,1	41,9	100,0
De 25 à 49 ans	38,1	25,2	31,4
50 ans et plus	43,1	56,9	100,0
	51,6	62,6	57,3
50 ans et plus	43,9	56,1	100,0
	10,3	12,2	11,3
TOTAL	47,9	52,1	100,0
	100,0	100,0	100,0

Source SES-DEPE

Beaucoup de chômeurs en activité réduite.

Presque 61% des salariés mis à disposition par les A.I. sont inscrits à l'ANPE dont près d'un tiers depuis plus d'un an. Parmi ces derniers, 32% sont indemnisés au titre du chômage. Enfin, 10% des salariés des A.I. perçoivent le RMI (voir le tableau 7 en annexe).

Emplois de maison, travaux de manutention et de nettoyage: les services-types.

La palette de services offerts par les A.I. ne requiert pas de main-d'oeuvre très qualifiée. Ainsi, les activités d'employé de maison ou de femme de ménage représentent 24% des heures travaillées, celles d'agent de nettoyage 13%, et celle d'agent non qualifié de la manutention et des transports 12%, soit respectivement 1500, 1062 et 1400 heures de prestations en moyenne par trimestre et par A.I. utilisatrices de ces types de main-d'oeuvre.

Ces trois activités constituent, à elles seules environ 50% de la totalité des heures travaillées dans le cadre des missions (voir le tableau 5).

Plus de 25% des prestations en heures travaillées sont effectuées pour l'aide directe aux particuliers (ménage, garde d'enfants, petits travaux, etc...), 44% pour le compte d'entreprises du secteur marchand (commerçants, artisans, exploitants agricoles ou entreprises industrielles) et 31% pour des utilisateurs du secteur non marchand (collectivités locales, établissements publics et diverses associations).

Les employeurs les plus nombreux sont les particuliers qui représentent presque 60% de l'ensemble des utilisateurs pour seulement un quart des heures travaillées. Les particuliers font donc fréquemment appel aux salariés des A.I., mais pour des missions courtes d'une durée moyenne de 33 heures sur le trimestre (voir le tableau 6).

Tableau 5
LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES AU 3^e TRIMESTRE 1991
Ventilation des heures travaillées par activité économique

ACTIVITES EXERCÉES	Heures travaillées	Nb moyen d'heures par AI	Part des AI utilisatrices (1)
	(en %)	(en nombre)	(en%)
Employés de maison	23,5	1477	84,7
Travaux de bricolage	7,0	531	70,0
Autre personnels de service direct aux particuliers	2,8	384	38,4
Ouvriers du BTP	8,0	1017	41,9
Agents de nettoyage	13,1	1062	65,8
Agents non qualifiés de la manutention et des transp. ...	12,0	1390	45,9
Agents qualifiés de la manutention et du magasinage	4,3	1144	20,1
Chauffeurs	0,9	209	24,1
Agents des services hospitaliers .	3,3	680	25,4
Ouvriers agricoles	9,0	1539	31,2
Autres ouvriers qualifiés et non qualifiés	11,0	1238	47,0
Emplois administratifs	5,0	499	53,3
Ensemble	100,0	5303	—

(1) La proportion des A.I. dont les salariés ont exercé les activités désignées.

Source SES-DEPE

Tableau 6
LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES AU 3^e TRIMESTRE 1991
Ventilation des heures travaillées et des utilisateurs, par catégorie

CATEGORIES D'UTILISATEURS	Heures travaillées (en %)	Utilisateurs (en %)	Nb moyen d'heures travaillées (en nombre)	Nb moyen d'utilisateurs (en nombre)	Durée moyenne d'une mission (en heures)	Part des AI dont les utilisateurs sont (en %)
Particuliers	25,4	59,5	1519	48	33	35,0
Commerçants, artisans	10,6	7,5	898	8	107	61,9
Exploitants agricoles	7,4	3,5	1416	9	160	58,5
Autres entrep. du secteur march.	25,8	9,9	2335	12	199	N.D.
-dont de moins de 10 salariés	5,4	3,4	673	5	130	24,7
-dont de 10 à 49 salariés	13,2	4,7	1528	7	224	39,3
-dont de 50 salariés et plus	7,2	1,8	1353	4	322	36,8
Services d'aide à domicile	5,9	7,5	1583	27	60	59,3
Ass. autres que d'aide à domicile	7,1	4,7	644	6	114	27,7
Collectivités loc. et étab. publics	13,3	4,5	1170	5	225	64,0
Autres	4,6	2,8	668	6	124	89,3
Ensemble	100,0	100,0	5303	69	76	—

Source: SES-DEPE

Par contre, les entreprises du secteur marchand, un utilisateur sur cinq mais 44% des prestations en heures travaillées, recourent aux salariés des A.I. pour des missions plus longues: 200 heures en moyenne pour les entreprises de type industriel et jusqu'à 322 heures pour celles de 50 salariés et plus sur le trimestre.

Les employeurs du secteurs non marchand, qui constituent 17% des utilisateurs et près d'un tiers des heures travaillées, sont moins typés. Certains, comme les associations d'aide à domicile, offrent essentiellement des missions de courte durée, 60 heures en moyenne sur le trimestre, tandis que les collectivités locales et les établissements publics proposent des missions plus longues: 225 heures en moyenne.

L'Aide de l'Etat.

78% des associations étudiées ont déclaré avoir bénéficié d'une exonération de charges sociales qui a porté sur près de 63% des heures travaillées dans le trimestre, soit l'équivalent de 3.444 emplois à temps plein sur cette période.

Ce résultat révèle que la situation des salariés d'une même A.I. peut varier sensiblement. Certains travaillent au-delà du seuil de 254 heures dans le trimestre, tandis que d'autres n'exercent que des activités très réduites.

L'insertion des salariés : résultats partiels.

Pour le 3^e trimestre 1991, les trois quarts des 524 répondants ont fournis des informations relatives au suivi de l'insertion de leurs salariés. Ces associations déclarent savoir qu'au moins 15% des salariés contactés pour une mission au cours de ce trimestre ont accédé à un emploi hors du cadre de l'A.I. Cette proportion varie selon les régions. Elle est plus forte en Midi-Pyrénées (23%), Bretagne et Pays-de-la-Loire (22%) et nettement plus faible que la moyenne nationale, en Basse-Normandie (8%) et Limousin (9%), (voir le tableau 9 en annexe).

Dans l'ensemble, les salariés travaillant dans les associations intermédiaires ont de sérieuses difficultés à accéder rapidement à un emploi ordinaire. Lorsque c'est le cas, ces personnes conservent le plus souvent un statut d'emploi précaire (32% de contrats à durée déterminée, 18% de CES, 15% de stages de la formation professionnelle,...). Au total, seulement une personne sur six retrouvant un emploi obtient un contrat de droit commun à durée indéterminée.

LE DISPOSITIF JURIDIQUE

Les Associations Intermédiaires (A.I.) ont été créées en 1987. Elles ont pour objectif de mettre à la disposition de particuliers, d'associations, d'entreprises, des personnes sans emploi pour effectuer des tâches clairement identifiées comme non couvertes par le secteur marchand. Les lois du 19 décembre 1989 et du 19 décembre 1990 ont réorientée l'action de ces associations en direction des publics en grande difficulté de réinsertion, notamment les chômeurs de longue durée et des allocataires du RMI (Revenu Minimum d'Insertion). Elles élargissent leurs missions à l'accueil, l'accompagnement et au suivi des personnes dans leur démarche de réinsertion. Dans cette perspective, les Associations Intermédiaires bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale pour l'emploi de salariés travaillant moins de 254 heures par trimestre, ce qui équivaut à un mi-temps. Ce plafond a été remplacé par un plafond annuel de 750 heures par le Décret n° 92-331 du 30 mars 1992.

Depuis 1^{er} janvier 1992 les associations intermédiaires peuvent servir des prestations de mise à disposition de personnel dans le cadre réglementaire fixé pour les emplois familiaux.

Tableau 7
LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES AU 3° TRIMESTRE 1991
 Caractéristiques de base de l'échantillon exploité

REGIONS	Nombre d'AI		Nb de person. inscrites (en stocks)	Nb de person. mises à dispos. (en flux)	Nb de contrats	Nombre d'heures travaillées	Nb d'utilisateurs
	Total (1)	Etudiées					
Ile -de-France	77	22	7284	1221	3626	106510	1341
Champagne-Ardenne	16	14	5079	756	1741	62101	806
Picardie	36	4	184	164	238	17617	100
Haute-Normandie	32	29	17184	3101	10913	279476	3127
Centre	53	25	5137	1750	5039	128290	1878
Basse-Normandie	35	8	1043	475	713	28305	303
Bourgogne	19	16	5198	960	2753	71571	879
Nord-Pas-de-Calais	77	30	9207	1727	3450	121573	1889
Lorraine	24	23	3737	1136	2956	95575	1184
Alsace	25	9	1139	465	1201	32459	705
Franche-Comte	80	41	8078	2333	5493	154905	3150
Pays-de-La-Loire	49	40	8498	2175	10205	184031	3223
Bretagne	42	36	10855	2433	4940	168298	1970
Poitou-Charentes	42	36	10855	2433	4940	168298	1970
Aquitaine	56	41	12934	3251	6781	312031	2629
Midi-Pyrénées	40	16	2203	873	2149	71590	1444
Limousin	13	7	2755	442	1346	42214	416
Rhône-Alpes	78	39	6831	2273	4516	195858	1972
Auvergne	39	31	6853	1372	5117	129111	2550
Languedoc-Roussillon	43	33	9872	2913	4768	281390	3124
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40	30	6235	2034	3453	141972	1449
Ensemble	908	524	138879	34078	87661	2779036	36323

(1) Auquel s'ajoute 2 AI de Corse, ce qui porte le total des associations en activité à 910.

Source SES-DEPE

Tableau 8
LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES AU 3° TRIMESTRE 1991
 Situation des salariés au regard du chômage

REGIONS	Part des sal. inscrits à l'ANPE (1) (en %)	Dont		Part des allocataires du RMI(1) (en %)
		CLD (en %)	Indemnisés (en %)	
Ile -de-France	44,6	17,8	10,8	12,8
Champagne-Ardenne	65,6	38,1	21,6	12,0
Picardie	38,4	55,6	19,0	7,9
Haute-Normandie	78,1	29,4	27,4	11,1
Centre	49,4	19,5	22,0	7,5
Basse-Normandie	22,7	42,6	31,5	2,9
Bourgogne	72,9	27,9	30,6	13,2
Nord-Pas-de-Calais	83,5	33,3	33,7	15,5
Lorraine	46,0	28,0	37,5	6,9
Alsace	45,9	20,7	20,3	10,7
Franche-Comté	66,4	38,5	24,3	9,7
Pays-de-La-Loire	61,4	38,5	24,1	12,2
Bretagne	81,7	36,7	46,4	8,1
Poitou-Charentes	70,1	23,5	25,6	8,4
Aquitaine	73,2	41,4	37,4	7,5
Midi-Pyrénées	72,3	28,7	21,9	13,4
Limousin	67,6	17,1	38,1	12,2
Rhône-Alpes	41,5	27,8	29,4	8,5
Auvergne	65,4	25,9	43,5	10,0
Languedoc-Roussillon	54,7	21,7	58,6	6,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37,7	25,9	22,4	9,9
Ensemble	61,4	31,7	32,3	9,6

(1) Dans le total des salariés mis à disposition.

Source SES-DEPE

Tableau 9
LES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES AU 3^e TRIMESTRE 1991
 Résultats de l'insertion des salariés

REGIONS	Personnes mises à disp.	Salariés réinsérés hors de l'AI (1)	Proportion des salariés réinsérés (2)	Part des AI ayant répondu (3)
	(en %)	(en%)	(en %)	(en %)
Ile -de-France	3,6	3,2	13,3	68,2
Champagne-Ardenne	2,2	2,8	18,8	78,6
Picardie	0,5	0,3	11,0	75,0
Haute-Normandie	9,1	8,2	13,7	89,7
Centre	5,1	3,4	9,9	72,0
Basse-Normandie	1,4	0,8	8,4	62,5
Bourgogne	2,8	2,7	14,7	75,0
Nord-Pas-de-Calais	5,1	4,2	12,4	80,0
Lorraine	6,5	4,3	9,9	73,3
Alsace	3,3	4,0	18,1	69,6
Franche-Comte	1,4	1,1	12,7	88,9
Pays-de-La-Loire	6,8	10,0	22,0	78,0
Bretagne	6,4	9,4	22,3	80,0
Poitou-Charentes	7,1	6,9	14,5	72,2
Aquitaine	9,5	11,0	17,4	85,4
Midi-Pyrénées	2,6	3,9	23,0	75,0
Limousin	1,3	0,8	8,8	85,7
Rhône-Alpes	6,7	7,9	18,0	71,8
Auvergne	4,0	4,5	16,8	77,4
Languedoc-Roussillon	8,5	5,9	10,4	45,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,0	4,8	12,2	76,7
Ensemble	100,0	100,0	15,1	75,0

(1) Salariés ayant accédé à un emploi et contactés pour une mission au cours de ce trimestre.

(2) Dans le total des salariés contactés par l'association au cours du trimestre pour une mission.

(3) A.I. fournissant des éléments sur l'insertion de leurs salariés.

Source SES-DEPE

Tableau 10
L'ACTIVITE DES ASSOCIATIONS INTERMEDIAIRES
 Poids de chaque région dans le dispositif en 1991

REGIONS	Personne mises à disposition (en %)	Nombre d'heures travaillées (en%)	Equivalents temps plein	
			(en nombre)	1990 1991 (en nombre)
Ile-de-France	6,7	7,5	574	627
Champagne-Ardenne	1,9	1,6	123	136
Picardie	2,6	2,9	207	241
Haute-Normandie	6,0	6,3	463	526
Centre	5,1	5,8	493	448
Basse-Normandie	3,7	4,1	349	345
Bourgogne	2,0	1,9	132	158
Nord-Pas-de-Calais	7,4	7,7	525	649
Lorraine	3,4	3,4	228	283
Alsace	2,0	2,0	137	172
Franche-Comté	5,5	2,7	177	225
Pays-de-La-Loire	7,7	7,5	550	627
Bretagne	5,0	5,2	384	438
Poitou-Charentes	4,4	4,1	286	349
Aquitaine	7,4	8,7	701	728
Midi-Pyrénées	4,3	4,4	240	366
Limousin	1,8	1,4	109	117
Rhône-Alpes	9,6	9,4	759	792
Auvergne	2,4	2,5	197	213
Languedoc-Roussillon	6,3	5,9	341	499
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,9	3,9	265	327
Corse	0,3	0,1	9	12
D.O.M.	0,6	1,0	65	85
Ensemble	100,0	100,0	7325	8405

Source SES-DEPE